

Sommaire

Préambule


Une identité associative affirmée	3
Un projet fédérateur et mobilisateur	4
Des bouleversements à la source de nouveaux défis	5
Cinq axes stratégiques à faire vivre	7

Les cinq axes stratégiques

Rendre les droits effectifs	8
Être acteur d'une société inclusive et solidaire	12
S'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes	16
Construire ensemble pour être plus forts	20
Renforcer notre dynamique participative	23

Un projet associatif en mouvement

Un projet à traduire en actions	26
Un projet à évaluer	26

 Les actions locales proposées par notre réseau pour illustrer les différents axes du projet associatif seront un support utile, notamment lors de la réalisation des plans d'action. Elles seront données pour exemple dans un guide pratique du projet associatif.

Ce projet et sa traduction en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) sont consultables sur le site apf-francehandicap.org.

Une identité associative affirmée

APF France handicap porte un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire, avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

L'association agit dans le cadre de sa charte, de ses statuts, de son projet associatif et de son plaidoyer en se fondant sur un fonctionnement participatif et démocratique.

Elle allie la promotion et la défense des droits et libertés avec la mise en œuvre de solutions d'accompagnement innovantes et concrètes, au plus proche des personnes.

Elle est engagée dans la lutte contre les discriminations, pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la solidarité, la réduction des inégalités, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

APF France handicap est l'un des acteurs majeurs et incontournables dans le domaine du handicap grâce à la diversité de ses activités, à ses 100 000 acteurs (adhérents, militants et élus, usagers et leurs proches, salariés, bénévoles et volontaires, sans compter ses sympathisants, donateurs...) et à ses structures de proximité (délégations, établissements et services, entreprises adaptées).

Organisation responsable sur les plans social et environnemental, APF France handicap est un acteur engagé de la société civile et de l'économie sociale et solidaire.



Préambule

Un projet fédérateur et mobilisateur

Fruit de plusieurs centaines de contributions de tous les acteurs de l'association, le projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" incarne la dynamique de co-construction et de participation d'APF France handicap.


Prolongeant la trajectoire du précédent projet associatif "Bouger les lignes ! Pour une société inclusive", "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" prend acte des nouvelles attentes, des nouveaux contextes et élargit son action à de nouveaux publics.

La construction d'une société inclusive et solidaire reste l'ambition d'APF France handicap et "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" fixe des orientations stratégiques au service de la personne.

Ce projet s'appuie sur l'approche par les droits et repose sur l'innovation sociale et technique, l'entraide et une démarche démocratique.

Il s'inscrit dans la ligne de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et des 17 Objectifs de développement durable rassemblés dans l'Agenda 2030 adopté par les Nations unies.

Porteur de perspectives, "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" impulse la mobilisation de tous les acteurs de l'association. Il invite aussi tous les citoyens et organisations qui adhèrent à notre vision à s'y associer et à nous rejoindre.

-  Ce texte a été co-construit au cours d'une démarche participative qui a mobilisé plus de 3 000 personnes d'octobre 2017 à avril 2018 puis il a été adopté à 96,89 % des voix des adhérents rassemblés en assemblée générale au Congrès APF France handicap de Montpellier le 21 juin 2018.



Des bouleversements à la source de nouveaux défis

Aujourd'hui, des millions de personnes sont peu à peu exclues de la société. Les injustices et les inégalités sont trop souvent présentées comme des fatalités, voire comme le résultat d'un manque de volonté individuelle de s'en sortir.

Les crises socio-économiques sont utilisées comme des prétextes pour justifier des mesures d'économies aux dépens des personnes en difficulté, notamment des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Les responsables politiques ont tendance à mettre en concurrence les populations. Ainsi se diffuse l'idée que les droits des uns s'obtiennent au détriment de ceux des autres.

La solidarité nationale est aujourd'hui de plus en plus questionnée. L'État se désinvestit peu à peu, tendant à se défausser sur les solidarités familiale et/ou interpersonnelle. Les collectivités locales sont contraintes à compenser cette défaillance de l'État avec des budgets de plus en plus réduits, ce qui engendre des inégalités de traitement sur le territoire.

Dans le même temps, des bouleversements profonds à l'œuvre dans la société impactent largement les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Une évolution des attentes :

- aspirations de plus en plus fortes à agir "près de chez soi" ;
- diversification des modes d'engagement ;
- expression croissante des attentes et des besoins des aidants,

Préambule

des familles et des proches, parties prenantes du pouvoir d'agir des personnes ;

⊙ transformation de l'offre de service vers une dimension plus inclusive appelée "transition inclusive".

Une évolution de l'environnement :

⊙ développement des nouvelles technologies et révolution numérique dans tous les domaines pouvant tout à la fois améliorer la vie et la participation des personnes en situation de handicap ou accentuer leur exclusion ;

⊙ difficultés croissantes des personnes vivant en milieu rural (déserts médicaux, administratifs, offre de transports inadaptée...);

⊙ apparition de nouveaux acteurs sur le champ d'action traditionnel des associations rendue possible, notamment, par l'évolution du cadre législatif de l'économie sociale et solidaire ;

⊙ enjeu global d'une meilleure prise en compte de l'empreinte sociale, économique et environnementale.

Ce contexte rend plus nécessaire et plus légitime que jamais notre action et APF France handicap entend bien relever ces défis :

⊙ en revendiquant la nécessité d'un projet de société solidaire et ouverte à toutes et tous ;

⊙ en réaffirmant l'importance de la proximité, de la convivialité et des forces vives locales ;

⊙ en soulignant sa place dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ;

⊙ en orientant son offre de service vers plus d'innovation et de proximité ;

⊙ en prenant le virage numérique afin que celui-ci soit au service d'une société inclusive ;

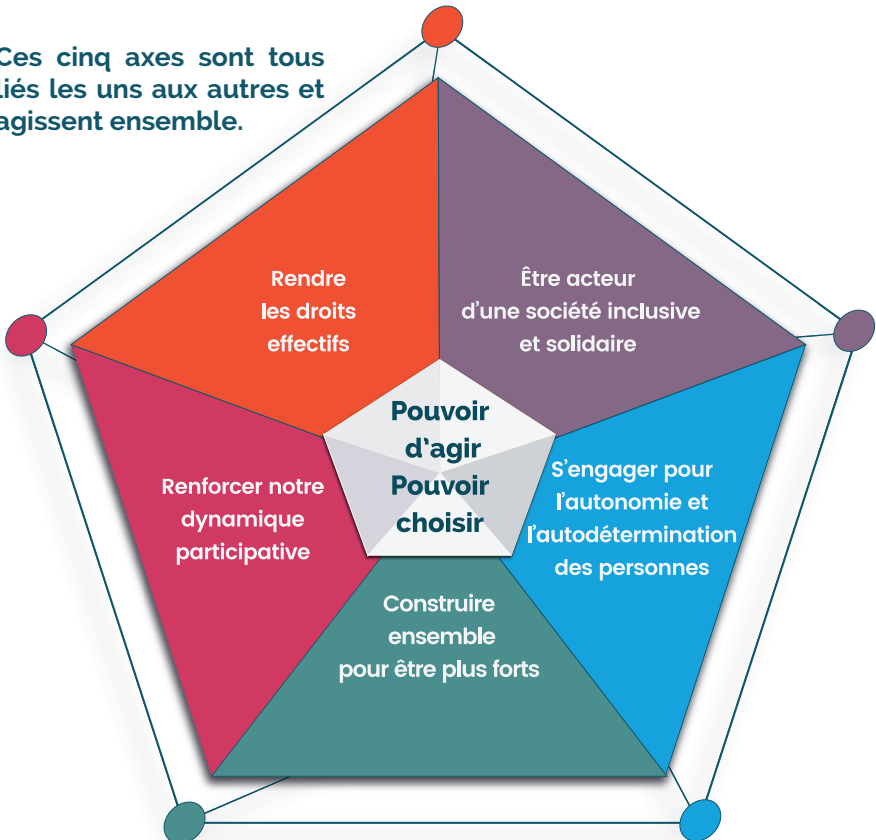


- ⊙ en refusant le piège de l'opposition entre catégories de populations ;
- ⊙ en s'inscrivant dans une dynamique intergénérationnelle.

Cinq axes stratégiques à faire vivre

Face à ces défis, le projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" invite les acteurs d'APF France handicap, ses structures mais aussi tous ceux – partenaires, associations, citoyens engagés – qui partagent ses combats à se mobiliser autour de cinq axes stratégiques.

Ces cinq axes sont tous liés les uns aux autres et agissent ensemble.





RENDRE LES DROITS EFFECTIFS

De nombreux textes posent les droits et libertés dont doivent bénéficier les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Ainsi, l'égalité des droits et des chances, la non-discrimination, la pleine citoyenneté et la possibilité pour chacun de choisir et de maîtriser son existence sont au cœur de lois, conventions, chartes à l'échelle nationale¹, européenne² et internationale³.

Ces droits et libertés formels ne sont, pour la plupart, pas appliqués. Un écart très important existe entre ces droits écrits et affirmés dans les textes et les réalités vécues par les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Il est donc plus que temps que ces droits formels deviennent "réels", c'est-à-dire effectifs, afin d'améliorer concrètement la vie quotidienne des personnes.

D'autant que la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées engage les États à « *assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées* ». Il s'agit donc bien de rendre effectifs les droits fondamentaux.

Pour atteindre cet objectif, APF France handicap considère que l'approche par les droits est fondamentale.

C'est affirmer un principe de justice sociale et refuser une charité condescendante qui n'est pas une réponse.

C'est reconnaître que les personnes ont des droits, avant d'avoir des besoins, tant dans la sphère de la vie privée que sociale.

1 Lois de 1975, de 2002, de 2005, etc.

2 Charte des droits fondamentaux, etc.

3 Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.



C'est remettre la personne en capacité d'exprimer son ressenti en termes de qualité de vie, de possibilités d'agir et de choisir.

C'est prendre en compte spécifiquement les femmes et les enfants en situation de handicap, populations les plus discriminées.

C'est faire valoir les obligations de l'État en matière de droits et de solidarité nationale.

Pour rendre les droits effectifs, en se fondant sur les difficultés vécues au quotidien par les personnes en situation de handicap elles-mêmes, APF France handicap s'attache donc à :

- ⦿ donner à chacun les moyens de défendre ses droits et de les exercer à titre personnel selon sa volonté, en informant et conseillant les personnes en situation de handicap et leurs proches ;
- ⦿ interpellier les responsables politiques et l'opinion publique sur le respect des droits fondamentaux ;
- ⦿ faire appliquer les lois, décrets, conventions et traités portant sur les droits humains qui engagent les pouvoirs publics, notamment en mobilisant les voies de droit et l'opinion publique.

Forte de son plaidoyer et convaincue que le vécu de chacun constitue une expertise en soi, APF France handicap poursuit son combat pour les droits humains des personnes en situation de handicap et de leurs proches : l'accessibilité et la conception universelle ; l'accès aux droits ; la lutte contre les discriminations ; un revenu individuel d'existence avec pour objectif "zéro personne en situation de handicap sous le seuil de pauvreté" ; une compensation intégrale des conséquences du handicap et la reconnaissance du "risque autonomie" ; l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé, au logement, à la vie familiale, à la vie affective et sexuelle, à la culture, aux sports et aux loisirs ; la reconnaissance des aidants.

Les engagements prioritaires d'APF France handicap

Pour rendre les droits effectifs, tous les acteurs d'APF France handicap se mobilisent autour de **huit engagements** :

1⊙ **Élargir notre plaidoyer** pour apporter notre contribution libre et critique aux débats sociétaux, éthiques, économiques (ex. : fin de vie, vieillissement, migrants, exclusion sociale, égalité femmes-hommes, etc.), en privilégiant un cadre interassociatif. Cela inscrit nos revendications dans un cadre politique plus large et renforce notre combat pour la défense des droits et des libertés sans perdre de vue nos priorités.

2⊙ **Diversifier nos modes de recours à la justice** pour défendre les droits individuels ou collectifs, notamment dans le cadre d'actions de groupe ou de réclamation collective devant les instances nationales, européennes et internationales quand les droits fondamentaux sont bafoués.

3⊙ **Développer de nouveaux modes de communication politique** pour convaincre, notamment *via* les outils numériques.

4⊙ Se mobiliser pour **obtenir et garantir l'équité territoriale**.

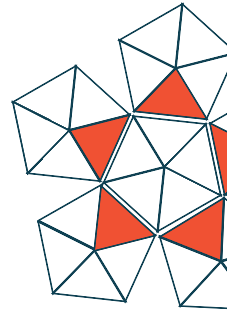
5⊙ **Renforcer notre participation aux instances** locales et nationales, européennes et internationales (Forum européen des personnes handicapées, International Disability Alliance, ONU).

6⊙ **Former les personnes et les accompagner dans la transition numérique** pour accéder à leurs droits.



7⊙ **Permettre aux personnes en situation de handicap qui le souhaitent, à domicile ou en établissement, de formaliser de façon concrète et comparable leur ressenti** sur les composantes de leur qualité de vie afin de progresser dans l'échange des bonnes pratiques et la mise en œuvre des droits.

8⊙ **Faire reconnaître partout les droits liés aux choix concernant la vie privée** que sont l'intimité, la sexualité, la conjugalité, la parentalité, le choix des proches. En faire un axe des projets de nos établissements et services.





ÊTRE ACTEUR D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

Depuis de nombreuses années, APF France handicap porte l'ambition d'une société inclusive et solidaire.

Or si le concept de société inclusive est connu de tous, sa compréhension est à approfondir et sa mise en œuvre est loin d'être une réalité.

En effet, pour APF France handicap, la société inclusive ne saurait être une société qui gomme les différences et qui prétend que « *nous sommes tous les mêmes* ».

Bien au contraire, une société inclusive est une société qui reconnaît chacun dans toute(s) sa/ses singularité(s) et s'y adapte.

Dans une approche inclusive, APF France handicap pose comme principe de pouvoir « *vivre comme tout le monde avec tout le monde* ». Cela signifie pouvoir être acteur de la société, bénéficier d'une « *pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres* » selon la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Pour APF France handicap, il s'agit donc de faire reconnaître le "autrement capable", le "différemment capable", la place et l'utilité sociale de chacun.

C'est bien ce que porte l'association avec tous ses acteurs (élus, adhérents, bénévoles, salariés, usagers), à tous les niveaux de son organisation et dans toutes ses structures (délégations, services et établissements, entreprises adaptées).

APF France handicap contribue à construire la société inclusive à travers l'ensemble de ses projets, actions et réalisations. Chacun de nous peut y trouver sa place et y prendre part.



Pour APF France handicap, être acteur d'une société inclusive et solidaire, c'est aussi être engagé dans une transformation et une amélioration continue de son offre de service – au sens large – en tenant bien compte de la singularité de la personne, de ses désirs exprimés et de ses projets tout au long de sa vie.

Ceci implique le développement de projets innovants, la mise en œuvre d'une politique de qualité ambitieuse et d'une offre de proximité fondée sur les droits et adaptée aux attentes et aux besoins des personnes. Une offre élaborée grâce à des alliances et des partenariats avec d'autres acteurs de la société civile et/ou les pouvoirs publics.

Enfin, pour APF France handicap, être acteur d'une société inclusive et solidaire, c'est :

- ⊙ prendre sa part de la transformation nécessaire, à commencer par la promotion et la diffusion de ce modèle de société auprès des pouvoirs publics, de la société civile et du public, du plan local au plan international, et en œuvrant pour le changement des mentalités ;
- ⊙ poser la liberté d'aller et venir, l'accessibilité et la conception universelle comme conditions de cette société. C'est une liberté fondamentale qui va au-delà des normes ;
- ⊙ s'appuyer sur son plaidoyer pour revendiquer le respect des droits dans tous les domaines de la vie et le défendre auprès des pouvoirs publics ;
- ⊙ s'affirmer comme une association créatrice de projets, d'emplois, d'activités, génératrice de valeur ajoutée sociale ;
- ⊙ promouvoir et favoriser l'expertise d'usage des personnes, valoriser leurs compétences ;



- revendiquer des politiques transversales : les personnes en situation de handicap doivent être systématiquement prises en compte par toutes les politiques publiques, en prévoyant des mesures spécifiques chaque fois que nécessaire ;
- être responsable en matière environnementale, sociale, sociétale et économique et veiller à la cohérence de ses initiatives dans ce cadre.

Les engagements prioritaires d'APF France handicap

Pour être actrices d'une société inclusive et solidaire, toutes les parties prenantes d'APF France handicap se mobilisent autour de **dix engagements** :

- 1○ **Promouvoir une approche universelle**, transversale, non discriminatoire et non catégorielle du handicap.
- 2○ **Affirmer notre présence dans le débat public**, agir et se mobiliser en tant que citoyen, notamment *via* les mouvements citoyens, les réseaux sociaux, les représentations, etc.
- 3○ **Concevoir une offre de service innovante** fondée sur les droits et répondant aux aspirations, aux attentes et aux besoins des personnes.
- 4○ **Accompagner et encourager les acteurs internes à la nécessaire transition inclusive** de notre offre de service et promouvoir nos propositions auprès des pouvoirs publics.
- 5○ **Renforcer la coordination des dispositifs gérés par APF France handicap**, créer des passerelles entre les acteurs institutionnels (Éducation nationale, services sociaux, bailleurs sociaux, collectivités locales) et ceux des secteurs médico-social et sanitaire.



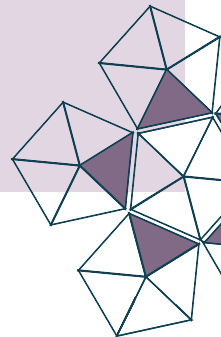
6⊙ **Contribuer au développement local** en participant au développement des territoires dans lesquels APF France handicap est implantée (délégations, établissements et services, entreprises adaptées), en partenariat avec les acteurs locaux et dans une logique de lieux ressources, d'innovation sociale et de développement durable.

7⊙ **Évaluer régulièrement le degré d'innovation sociale et les impacts sociétaux, sociaux, économiques, environnementaux d'APF France handicap**, de façon à les valoriser et à continuellement progresser.

8⊙ **Promouvoir l'utilité sociale et la mesure d'impact des actions d'APF France handicap** pour une société plus solidaire et inclusive (questions du vieillissement, de la précarité et du développement des territoires).

9⊙ **Développer une proximité numérique** lorsque l'éloignement géographique ou le handicap sont un frein à l'animation du réseau local, en assurant les formations et l'accompagnement nécessaires.

10⊙ **Déployer une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE)**, porteuse de sens et de cohérence pour toutes les parties prenantes, permettant une évaluation régulière et l'essaimage d'actions innovantes. APF France handicap se positionne comme une organisation responsable s'assurant d'un impact positif sur son environnement.





S'ENGAGER POUR L'AUTONOMIE ET L'AUTODÉTERMINATION DES PERSONNES

« Rien pour nous sans nous ! » : autrement dit, les personnes en situation de handicap refusent tout ce qui se décide "à leur place" ou "à leur sujet", au niveau individuel ou collectif, sans en être parties prenantes.

Pour APF France handicap, donner toute sa force à ce slogan, c'est s'engager pour l'autonomie et l'autodétermination de la personne qui sont définies comme la « *capacité d'agir et de gouverner sa vie, de faire des choix et de prendre des décisions libres d'influences et d'interférences externes exagérées.* »

Ce cap à prendre est dans la ligne de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées qui reconnaît dans son préambule « *l'importance pour les personnes handicapées de leur autonomie et de leur indépendance individuelles, y compris la liberté de faire leurs propres choix.* »

Dans ce cadre, APF France handicap réaffirme le "pouvoir d'agir" des personnes, processus par lequel la personne apprend à devenir actrice de sa propre vie, à s'autodéterminer.

Pour APF France handicap, s'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes, leur "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir", passe par :

- ⊙ un accompagnement attentif, respectueux, laissant pleinement sa place à l'expression individuelle ;
- ⊙ une écoute, une représentation et une participation organisées au niveau collectif et à tous les échelons de l'association ;
- ⊙ l'effectivité du droit fondamental qu'est le libre choix du mode de vie, un



choix éclairé et non imposé, reconnu par la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées comme le droit, pour toute personne, de choisir le lieu où elle veut habiter, sans être contrainte ;

- la reconnaissance du "droit à l'erreur" c'est-à-dire de pouvoir faire des essais, changer de parcours, etc. ;
- la participation directe des personnes concernées à la définition et à la mise en œuvre de leur propre solution d'accompagnement pour éviter les impasses, l'isolement, les ruptures de parcours, voire les conflits.

Ainsi, l'association porte une attention particulière aux capacités à exprimer des choix personnels, à les faire valoir mais aussi à les accompagner.

Pour exprimer ses propres choix... encore faut-il pouvoir communiquer.

Pour les personnes ayant des difficultés d'élocution ou atteintes de troubles du langage, cela passe par des moyens de communication adaptés, des assistants de communication, l'écoute et le dialogue.

Pour les personnes polyhandicapées, cela passe par un accompagnement "expert" (professionnel ou aidant) et par le recours pertinent à des gestes, codes, mimiques, pictogrammes, photos, objets, synthèses vocales...

Pour faire valoir ses propres choix... encore faut-il être considéré comme "capable".

Le regard porté sur la personne, en particulier si elle souffre de déficience cognitive, si elle a du mal à s'exprimer ou se trouve en grande perte d'autonomie, ne doit pas être obscurci par des préjugés ou des présomptions de non-capacité.

Pour faire ses propres choix... encore faut-il comprendre ce qu'impliquent les solutions proposées.

La personne peut avoir besoin d'un tiers pour l'aider à exprimer ses volontés et l'accompagner dans sa prise de décision dans le respect de son projet de vie, de ses aspirations et préférences personnelles. La famille, les proches, les aidants jouent, ici, un rôle clef.


Pour pouvoir choisir... encore faut-il avoir le choix. L'existence de solutions appropriées est une des conditions fondamentales de la liberté de choix des personnes en situation de handicap et de leur famille. Si les réponses proposées sont trop éloignées géographiquement, inadaptées ou inexistantes, la possibilité de choisir reste théorique.

S'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes signifie aussi que chacun a le droit d'être "acteur et citoyen"¹ là où il vit et à toutes les étapes de sa vie. La participation de chacun, y compris des usagers des établissements et services, à la vie de la Cité et à la vie démocratique locale doit être accompagnée lorsqu'elle est souhaitée.

Enfin, pour APF France handicap, les personnes en situation de handicap et leur famille détiennent une expertise irremplaçable : elles ont toute leur place dans les instances décisionnelles qui conditionnent leur qualité de vie.

Les engagements prioritaires d'APF France handicap

Afin de s'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes, tous les acteurs d'APF France handicap se mobilisent autour de **dix engagements** :

1  **Déployer notre offre de service**, qui ne saurait se limiter à sa seule dimension médico-sociale, dans une dynamique de "réponse" individuelle, inclusive et évolutive, dans la proximité, en impliquant les adhérents, les usagers et leurs représentants.

1 Titre du projet associatif APF France handicap 2006-2011



2⊙ **Construire des réponses innovantes** aux besoins essentiels et émergents, non seulement dans le cadre classique des appels à projets mais aussi à partir de nos propres initiatives.

3⊙ **Soutenir et valoriser, pour tous, le plein exercice de la citoyenneté** (en particulier le droit de vote y compris pour les majeurs protégés) et la possibilité d'agir au quotidien à l'échelle du quartier, du village, de la ville ou dans des associations citoyennes.

4⊙ **Donner la chance aux jeunes**, en particulier, de s'épanouir pleinement dans leurs premières expériences de vie, de dépasser leurs limites, d'apprendre de leurs erreurs, de relever des défis.

5⊙ **Renforcer notre politique de sortie de l'isolement** en s'appuyant sur nos actions actuelles (loisirs, vacances, écoute, Cordées, projets des jeunes...) et en les inscrivant dans une approche d'ouverture, d'inclusion, de pairémulation, d'autonomie.

6⊙ **Encourager**, chaque fois que possible, **les idées et projets de rupture de l'isolement** des personnes elles-mêmes.

7⊙ **Appuyer et valoriser l'expertise d'usage et la participation directe** des personnes dans l'élaboration de tous les projets et de toutes les politiques.

8⊙ **Favoriser la participation** de la personne en situation de handicap **au processus d'innovation**, notamment dans les nouvelles technologies.

9⊙ **Affirmer le droit** des personnes en situation de handicap **de choisir leur(s) proche(s)**, de choisir **le rôle éventuel de ces proches** et le droit des proches d'accepter ou refuser ce rôle.

10⊙ **Créer une instance de médiation indépendante** pour les usagers de nos établissements et services et leurs proches.





CONSTRUIRE ENSEMBLE POUR ÊTRE PLUS FORTS

"Construire ensemble" c'est-à-dire s'allier, s'unir, coopérer, co-élaborer, s'adresser à toutes et tous... Mais de quel "ensemble" s'agit-il ?

En externe, "ensemble" c'est avec les citoyens, les organisations de la société civile, les partenaires, les pouvoirs publics.

En interne, "ensemble" c'est entre les différents acteurs d'APF France handicap, entre les différents niveaux de l'association, entre les différentes structures.

"Ensemble" c'est considérer toutes les situations de handicap, y compris le handicap social.

Le projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" invite chacun à sortir de son "pré carré" pour nouer des coopérations en externe et en interne en vue de "construire ensemble" la société inclusive et solidaire dans laquelle nous souhaitons vivre.

En externe, APF France handicap souhaite renforcer, avec ceux qui partagent des valeurs de solidarité, cette démarche d'alliances non catégorielles.

Depuis plusieurs années, l'association mène un certain nombre d'initiatives en ce sens : de "Ni pauvre, ni soumis" à #2017AgirEnsemble, en passant par "Investir sur la solidarité", le livre contre les préjugés liés au chômage, l'Appel des solidarités, le Collectif pour une France accessible et bien d'autres actions de lutte contre les exclusions et la pauvreté.

L'ouverture d'APF France handicap et sa logique d'union se déclinent à tous les niveaux de l'association. Les élus, adhérents, bénévoles, salariés sont présents dans les instances publiques, dans les collectifs interassociatifs, des groupes de travail, etc.



Construire ensemble pour être plus forts, c'est organiser avec d'autres associations ou mouvements citoyens des actions de revendication de grande ampleur en les déployant au niveau local, national ou international.

En interne "construire ensemble", c'est fédérer les talents, les compétences, les énergies et les intelligences de tous les acteurs pour agir plus efficacement.

C'est coopérer autour d'actions et de projets communs, chacun dans son rôle spécifique, à son niveau, à sa mesure, et pouvoir compter les uns sur les autres en étant solidaires.

Au sein d'APF France handicap, l'expertise et l'engagement sont partagés par les militants et les professionnels pour réussir des projets communs porteurs de changement social.

Depuis son origine, notre association déploie des actions de proximité dans les domaines de l'accueil, de l'écoute, du soutien, de l'accompagnement, de la convivialité, des soins, de l'éducation, de la formation, du travail, des temps de vacances... de la petite enfance au grand âge. Ces actions sont assurées sur tout le territoire par les délégations, leurs relais, et notre réseau d'établissements, de services et d'entreprises adaptées.

Cette diversité permet à APF France handicap d'articuler son projet de société avec une action sociale concrète.



Les engagements prioritaires d'APF France handicap

Afin de construire ensemble pour être plus forts, tous les acteurs d'APF France handicap se mobilisent autour de **six engagements** :

1⊙ **S'allier avec des acteurs de la société civile**, des mouvements citoyens, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour faire "cause commune" sur des projets ou des combats entrant dans les buts d'APF France handicap.

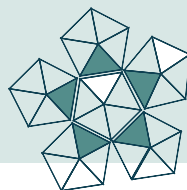
2⊙ **Rechercher des alliances équilibrées**, encadrées par des règles transparentes, avec des partenaires partageant nos valeurs (partenariats ponctuels ou pluriannuels avec des entreprises, des centres de recherche privés et publics, des fonds éthiques, etc.) pour créer de nouveaux projets porteurs d'expérimentations et d'avenir.

3⊙ **Favoriser la diversification des ressources de l'association** pour renforcer nos actions de proximité avec et pour les personnes et développer de nouveaux modèles de réponses.

4⊙ **Réaffirmer partout la coopération entre acteurs d'APF France handicap**, notamment dans une logique de binôme bénévole/salarié et de maillage entre les différentes structures et instances, en reconnaissant leurs complémentarités.

5⊙ **Impulser des projets communs** entre délégations, établissements ou entreprises adaptées d'APF France handicap pour générer des synergies, partager des compétences et développer des bonnes pratiques.

6⊙ **Faire confiance au pouvoir d'agir de tous**, en particulier des jeunes, pour être plus forts ensemble, dans une dynamique intergénérationnelle.





RENFORCER NOTRE DYNAMIQUE PARTICIPATIVE

La participation des personnes en situation de handicap est un des fils rouges de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées : participation à tous les domaines de la vie civile, politique, économique, sociale, sportive et culturelle, à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques, aux processus de prise de décisions concernant les politiques et programmes, en particulier ceux qui les concernent directement, « *Rien pour nous, sans nous !* ».

La participation des personnes concernées au déploiement d'APF France handicap est inscrite dans ses gènes. Faut-il le rappeler ? Notre association est née de la volonté de quatre jeunes atteints de poliomyélite révoltés par l'exclusion dont ils étaient victimes et souhaitant rompre l'isolement des personnes en situation de handicap.

Fondée en premier lieu sur l'engagement bénévole de personnes en situation de handicap et de leurs proches, cette dynamique associative a pris de l'ampleur au fil des années pour aboutir en 2003 à la démarche "Démocratie, ensemble".

La dynamique participative d'APF France handicap a pour ambition de mobiliser ses acteurs, de construire une culture collective et d'être vecteur de démocratie sociale.

Aujourd'hui, APF France handicap mobilise plus de 700 adhérents élus au sein d'instances politiques internes locales et nationales, en lien avec l'ensemble des autres acteurs.

Avec ce projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir", APF France handicap entend renforcer sa démocratie participative en permettant à chacun – adhérent, élu, usager et leur(s) proche(s), salarié, bénévole – de trouver sa place et ses repères pour faire démocratie ensemble.

Un des enjeux des années à venir : permettre à chacun de participer, au bon niveau et au bon moment, pour que sa parole soit prise en compte. Il s'agit de questionner et de (ré)inventer les équilibres entre le national et le local, en créant de nouveaux liens entre salariés et bénévoles, adhérents et non-adhérents, usagers et salariés.

Ainsi, l'association doit poursuivre et renforcer la démarche d'articulation entre la démocratie politique, portée par le mouvement, et la représentation des usagers, notamment les conseils de la vie sociale et le conseil national des usagers.


Autre enjeu : simplifier et clarifier notre organisation pour renforcer la participation de tous et les liens entre les acteurs des différentes instances décisionnelles et consultatives, organes de direction, comités, commissions, observatoires, groupes initiative, représentations des usagers et des salariés.

Renforcer notre dynamique participative est donc indispensable car elle est constitutive de notre identité et de notre modèle original dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

La diversité et le nombre de nos acteurs fondent la légitimité d'APF France handicap et sa représentativité auprès des pouvoirs publics comme aux yeux de la société.

Les engagements prioritaires d'APF France handicap

Pour renforcer notre dynamique participative, tous les acteurs d'APF France handicap se mobilisent autour de **huit engagements** :

- 1  **Rendre notre organisation plus lisible** : mieux repérer et spécifier la fonction de chaque instance, de chaque espace ou de chaque moment participatif (lieux d'échange et de convivialité, espaces de parole, de débats démocratiques organisés, de travail en commun ou de co-construction, instances décisionnelles, de régulation ou de médiation, etc.).



2 **Renforcer l'engagement associatif** pour donner envie à plus de personnes de nous rejoindre à travers une diversité de modes d'implication (adhésion, don, militantisme, bénévolat, réseaux sociaux, service civique, mécénat de compétences...) en vue d'animer des communautés accueillantes et de permettre la construction d'un parcours d'engagement tout au long de la vie.

3 **Accroître notre visibilité** pour une meilleure attractivité.

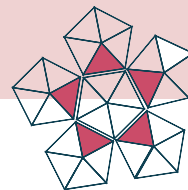
4 **Faire de l'adhésion à APF France handicap un acte porteur de sens** pour que l'association accueille plus d'adhérents et renforce le lien avec chacun d'eux.

5 **Accompagner les acteurs**, en fonction de leurs besoins, notamment par le développement d'une formation de proximité individualisée, par l'échange entre pairs et le partage des bonnes pratiques.

6 **Encourager et faciliter la prise d'initiatives des acteurs dans les structures**, en particulier pour les adhérents, les usagers, les familles et proches et les bénévoles, dans le cadre du projet associatif et du plaidoyer de l'association.

7 **Développer une dynamique d'animation et d'échanges dans tout le réseau**, du local au national, en impliquant les adhérents, les usagers, les bénévoles et les salariés dans les projets (utilisation des espaces collaboratifs à distance), en leur apportant les outils nécessaires et en créant une ambiance conviviale.

8 **Promouvoir la parité femmes-hommes et garantir l'équité** entre nos adhérentes et adhérents dans leur accès et leur participation à nos instances démocratiques.





UN PROJET ASSOCIATIF EN MOUVEMENT

⦿ Un projet à traduire en actions

Parce que le projet associatif est notre cadre commun pour l'action, il est important de permettre à chaque acteur d'APF France handicap de se l'approprier.

L'enjeu est de décliner le projet associatif à tous les niveaux de notre association – national, régional, local – dans tous les secteurs et structures où nous agissons, faisant émerger des plans d'action qui traduisent les axes du projet associatif en objectifs opérationnels permettant la mise en œuvre et le suivi.

Chaque structure d'APF France handicap s'engage dans le projet associatif. Elle revisite et enrichit son propre projet : projet de délégation ou de territoire, projet d'établissement ou de service, projet d'entreprise adaptée, projet régional ou national.

Afin d'assurer la synergie et l'information des différents acteurs, une réunion annuelle des structures d'APF France handicap est organisée dans chaque département à l'initiative du conseil APF France handicap de département et de la délégation. Elle permet de travailler à des projets communs.

⦿ Un projet à évaluer

Un suivi continu de la mise en œuvre des cinq axes est réalisé. Chaque année, au moins un point d'étape est organisé. Il associe les acteurs concernés, en premier lieu les adhérents, les personnes accueillies et accompagnées et leur famille.

Au fil des années, ce suivi permet d'actualiser les actions militantes, festives, culturelles, médico-sociales, etc. pour qu'elles soient fidèles aux engagements du projet associatif.



Au niveau départemental, le point d'étape annuel permet d'adapter le plan d'action lors de l'assemblée départementale par exemple.

Au niveau régional, le point d'étape annuel permet d'adapter le plan d'action en associant les différents acteurs.

Au niveau national, le plan d'action fait l'objet d'une évaluation annuelle dont les conclusions sont présentées lors d'un temps d'assemblée générale.

Des outils et un guide d'évaluation sont élaborés par un groupe de suivi du projet associatif (critères d'évaluation, méthodologie, actualisation).

Les ambassadeurs du projet associatif ont pour mission d'accompagner, avec l'appui des acteurs régionaux, l'appropriation continue du projet associatif et sa mise en œuvre, de mettre en valeur les actions de l'association et de faire le lien entre le local et le national.

SOYONS ACTEURS ET PORTEURS

DE NOTRE PROJET

"POUVOIR D'AGIR, POUVOIR CHOISIR",

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES !

